union des consommateurs

Montréal, 31 octobre 2014

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, 2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année témoin 2015 (R-3903-2014)
Preuve d'UC et demande d'ordonnance

Me Dubois,

Voici la preuve de UC pour le dossier mentionné en rubrique.

L'ensemble de ces documents sera déposé via le Système de dépôt électronique de la Régie et quinze copies imprimées lui seront acheminées dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, UC demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de répondre adéquatement à ses demandes de renseignements 5.1 et 5.3 (pièce B-0052), c'est-à-dire donner les heures budgétées (au moment du dépôt des causes tarifaires) et réelles ainsi que les budgets prévisionnels (au moment du dépôt des causes tarifaires) et réels des activités de maintenance pour les années historiques 2011, 2012 et 2013, ainsi que l'année de base 2014 en ce qui a trait aux aspects prévisionnels.

UC comprend que cette demande d'ordonnance est tardive, et avait initialement cru pouvoir compléter le dossier sans ces informations. Or, il lui appert maintenant que celles-ci sont nécessaires, tant pour évaluer la justesse des revenus requis 2015, que pour évaluer les gains d'efficience réalisés du Transporteur. Obtenir ces informations par écrit permettrait à UC d'économiser du temps de contre-interrogatoire en audience.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

France Latreille

France Latreille
Directrice

c.c. Me Yves Fréchette (HQT)
Me Hélène Sicard
M. Marc-Olivier Moisan-Plante (UC)

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2
T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736
info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca